

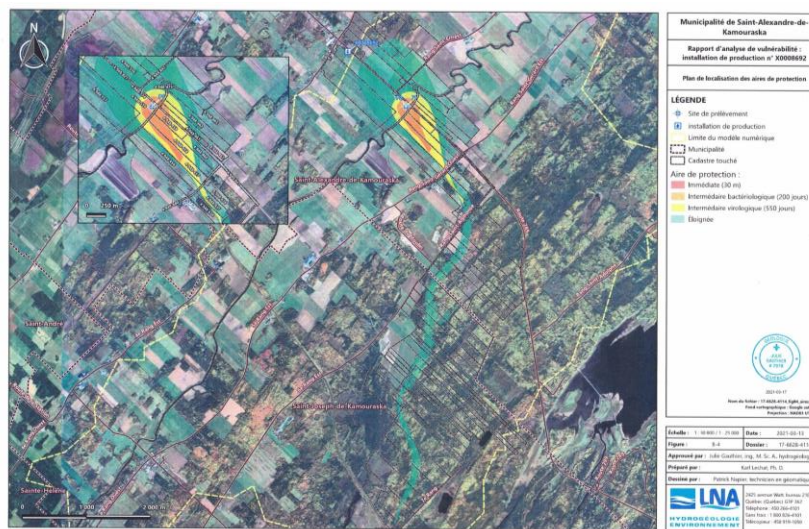


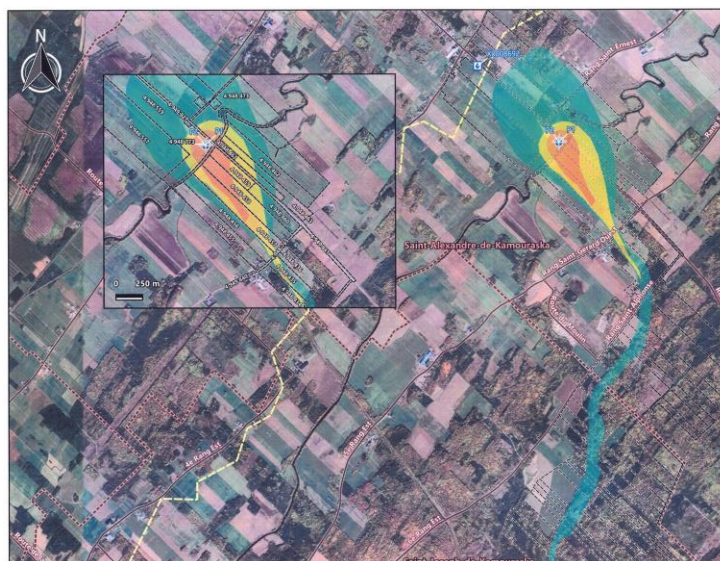
En vertu de l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), la municipalité a le devoir de réaliser une analyse de vulnérabilité de son site de prélèvement d'eau potable. Cette analyse doit être répétée à tous les 5 ans. Alors, en 2021, Laforest Nova Aqua inc. (LNA), une firme spécialisée en hydrogéologie et en environnement, a produit, à la demande de la municipalité, un rapport d'analyse de vulnérabilité.

Tout d'abord, il importe de spécifier que l'installation de production qui alimente la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est principalement alimentée par 2 puits de captage d'eau souterraine : le puits P-1 et le puits P-2. Les deux puits sont situés sur le lot rénové n° 4 948 773, à environ 50 m, au nord de la rivière du Loup et à un peu plus de 1,2 km au sud en suivant la route 289 de l'usine de filtration de la municipalité (l'installation de production). Une pompe et un moteur submersible permettent d'acheminer l'eau souterraine vers l'usine de filtration de la municipalité via la conduite d'amenée.

Les deux plans qui suivent, tirées du rapport d'analyse de vulnérabilité produit par LNA, présentent le plan de localisation des aires de protection (AP). Voici le code de couleur attribué pour chaque air de protection :

- Rouge : Aire de protection immédiate (API)
- Orange : Aire de protection intermédiaire bactériologique (APB)
- Jaune : Aire de protection intermédiaire virulogique (APV)
- Vert : Aire de protection éloignée (APÉ)





La vulnérabilité sur l'ensemble des aires de protection du site de prélèvement P-2 et du puits de captage P-1 a été déterminée à l'aide de la méthode DRASTIC. La vulnérabilité finale d'une aire de protection est déterminée à partir de la valeur maximale de l'indice DRASTIC au sein de cette même aire.

Le tableau qui suit présente les indices DRASTIC calculés pour l'ensemble des aires de protection et la vulnérabilité associée à l'ensemble de cette aire pour chaque site de prélèvement.

**Tableau :** Valeur de l'indice DRASTIC et vulnérabilité déterminée pour chaque aire de protection des puits

Site de prélèvement	Description	Aire de protection			
		Immédiate	Intermédiaire Bactériologique	Intermédiaire virologique	Éloignée
P1 et P2	Indice DRASTIC	112	112-122	122-190	82-190
	Vulnérabilité	Moyenne	Moyenne	Élevée	Élevée

On remarque que l'indice DRASTIC ainsi que le niveau de vulnérabilité de chaque type d'aire de protection est conforme aux attentes. Selon les analyses et calculs réalisés, qui figurent au sein du rapport cité précédemment, la vulnérabilité de l'aquifère doit être considérée comme **moyenne** sur l'aire de protection intermédiaire bactériologique et **élevée** sur les aires de protection intermédiaire virologique et éloignée des puits municipaux.

La municipalité procédera en 2026 à une nouvelle analyse de vulnérabilité de son site de prélèvement d'eau potable